

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00299 Numéro SIREN : 415 277 177 Nom ou dénomination : A2D

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/020822

ETATS FINANCIERS

SARL A2D

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

1 Impasse Louis Saillant
69120 VAULX EN VELIN

Siret : 41527717700010

APE : 2712Z

Sommaire

Attestation	2
1. Comptes annuels	4
Bilan	5
Compte de résultat	7
Annexe	8
2. Détail des comptes annuels	12
Bilan détaillé	13
Compte de résultat détaillé	17
3. Etat des immobilisations	20
Liste simplifiée des immob.	21
Liste des acquisitions	22
4. Liasse fiscale	24

SARL A2D

 Attestation**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 03/02/2023, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL A2D relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 42 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en EURO
Total bilan	963 589
Chiffre d'affaires	826 966
Résultat net comptable (Bénéfice)	65 720

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LYON
Le 20/03/2023

Agathe CORGIÉ - TRESELER
Expert - comptable

Comptes annuels

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	2 591,63		2 591,63	2 591,63
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et out	4 852,32	4 852,32		
Autres immobilisations corporelles	26 170,77	25 165,54	1 005,23	8 654,30
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	6 000,00		6 000,00	5 335,72
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	39 614,72	30 017,86	9 596,86	16 581,65
Stocks				
Matières premières et autres approv.	96 782,37		96 782,37	67 546,64
En cours de production de biens	51 509,26		51 509,26	16 984,50
Créances				
Clients et comptes rattachés	305 050,40	26 578,87	278 471,53	158 306,26
Fournisseurs débiteurs	275,26		275,26	260,81
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 649,12		3 649,12	1 590,78
Divers				
Disponibilités	509 156,64		509 156,64	613 022,79
Charges constatées d'avance	14 148,00		14 148,00	7 944,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	980 571,05	26 578,87	953 992,18	865 655,78
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 020 185,77	56 596,73	963 589,04	882 237,43

Certifié Conforme

SARL A2D

Comptes annuels

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	45 734,71	45 734,71
Réserve légale	4 573,47	4 573,47
Réserves statutaires ou contractuelles	498 912,11	588 086,63
Résultat de l'exercice	65 720,07	50 825,48
TOTAL CAPITAUX PROPRES	614 940,36	689 220,29
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	114 800,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 417,45	72 036,46
<i>Personnel</i>	65 509,19	45 539,27
<i>Organismes sociaux</i>	49 695,77	41 622,59
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	5 269,00	11 110,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	17 470,00	14 613,69
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 060,12	2 998,55
Dettes fiscales et sociales	140 004,08	115 884,10
Autres dettes	4 427,15	5 096,58
TOTAL DETTES	348 648,68	193 017,14
TOTAL PASSIF	963 589,04	882 237,43

Certifié Conforme

Annexe

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A2D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 963 589 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 65 720 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/02/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Certifié conforme

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Certifié conforme

Détail des comptes annuels

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SARL A2D

Détail des comptes annuels

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
20700000 - Fonds commercial	2 591,63		2 591,63	2 591,63
	2 591,63		2 591,63	2 591,63
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et out				
21540000 - Matériel industriel	4 852,32		4 852,32	4 852,32
28154000 - Amort matériel industriel		4 852,32	-4 852,32	-4 852,32
	4 852,32	4 852,32		
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - Instal.gales, agencet, aménagt.	1 207,50		1 207,50	20 211,78
21820000 - Matériel de transport	24 963,27		24 963,27	24 963,27
28181000 - Amortis. instal. gales, agencet.		202,37	-202,37	-11 557,58
28182000 - Amort mat transports		24 963,17	-24 963,17	-24 963,17
	26 170,77	25 165,54	1 005,23	8 654,30
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
27500100 - Depot et cautionnement	6 000,00		6 000,00	5 335,72
	6 000,00		6 000,00	5 335,72
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	39 614,72	30 017,86	9 596,86	16 581,65
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
32200000 - Fournitures consommables	96 782,37		96 782,37	67 546,64
	96 782,37		96 782,37	67 546,64
En cours de production de biens				
33100000 - Production en cours	51 509,26		51 509,26	16 984,50
	51 509,26		51 509,26	16 984,50
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - Clients	271 220,49		271 220,49	132 802,02
41600000 - Clients douteux ou litigieux	30 482,76		30 482,76	30 482,76
41810000 - Clients fact a etablir	3 347,15		3 347,15	21 600,35
49100000 - Prov p/deprec des cptes clits		26 578,87	-26 578,87	-26 578,87
	305 050,40	26 578,87	278 471,53	158 306,26
Fournisseurs débiteurs				
40100000 - Fournisseurs	275,26		275,26	
40980000 - Fournisseurs - rrr à obtenir				260,81
	275,26		275,26	260,81
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44520000 - Tva due intracommunautaire				61,92
44566000 - Tva recup s/autres biens	2 988,89		2 988,89	926,38
44586000 - Tva s fact/non parvenues	102,37		102,37	602,48
44587000 - Tva sur factures à établir	557,86		557,86	
	3 649,12		3 649,12	1 590,78
Divers				

Certifié Conforme

SARL A2D

Détail des comptes annuels

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
Disponibilités				
51204000 - Depot sur livret orange	197 826,81		197 826,81	302 461,23
51205100 - Compte à terme n°1217641	300 150,00		300 150,00	300 000,00
51211000 - Credit mutuel en euros	11 179,83		11 179,83	10 561,56
	509 156,64		509 156,64	613 022,79
Charges constatées d'avance				
48600000 - Charges constatees d avance	14 148,00		14 148,00	7 944,00
	14 148,00		14 148,00	7 944,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	980 571,05	26 578,87	953 992,18	865 655,78
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 020 185,77	56 596,73	963 589,04	882 237,43

Certifié conforme

Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	45 734,71	45 734,71
	45 734,71	45 734,71
Réserve légale		
10610000 - Réserve légale	4 573,47	4 573,47
	4 573,47	4 573,47
Réserves statutaires ou contractuelles		
10630000 - Réserves statutaires ou contract.	498 912,11	588 086,63
	498 912,11	588 086,63
Résultat de l'exercice	65 720,07	50 825,48
TOTAL CAPITAUX PROPRES	614 940,36	689 220,29
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45511200 - Compte courant f d d	114 800,00	
	114 800,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - Fournisseurs	88 457,22	68 115,75
40810000 - Fourniss fact non parvenue	960,23	3 920,71
	89 417,45	72 036,46
Personnel		
42100000 - Remuneration dues au personnel	11 501,04	
42820000 - Dettes prov p/cp salaires	53 219,15	44 839,27
42860000 - Personnel - autres charges à payer	789,00	700,00
	65 509,19	45 539,27
Organismes sociaux		
43100000 - Urssaf	14 782,45	11 711,40
43720200 - MALAKOFF Retraite supplem cadre	1 001,56	1 983,25
43730200 - MALAKOFF Retraite & Prevoyance	10 590,91	9 355,92
43861000 - Charges s prov conges payes	23 320,85	18 572,02
	49 695,77	41 622,59
Etat, Impôts sur les bénéfices		
44400000 - Impots s/benefices	5 269,00	11 110,00
	5 269,00	11 110,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
44550000 - Tva due au receveur		12 179,00
44551000 - Tva à décaisser	17 470,00	
44563000 - Tva ded intracom		61,92
44587000 - Tva sur factures à établir		2 372,77
	17 470,00	14 613,69
Autres dettes fiscales et sociales		
44200000 - Etat - impôts et taxes recouv.s/tie	1 836,79	1 220,34
44860000 - Etat charges a payer	223,33	1 778,21
	2 060,12	2 998,55
Dettes fiscales et sociales	140 004,08	115 884,10
Autres dettes		
41100000 - Clients	1 080,00	1 080,00
41980000 - Clients - rrr à accorder	3 347,15	4 016,58

Certifié Conforme

SARL A2D

Détail des comptes annuels

 Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
	4 427,15	5 096,58
TOTAL DETTES	348 648,68	193 017,14
TOTAL PASSIF	963 589,04	882 237,43

Certifié Conforme

Etat des immobilisations

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

 Liste simplifiée des immob.

Code	Désignation	Date acq	M	T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
20700000 Fonds commercial									
0000000001	FONDS COMMERCIAL	21/01/98	N		2 591,63				2 591,63
Total du compte 20700000					2 591,63				2 591,63
21540000 Matériel industriel									
0000000002	COUP'DIN	24/12/00	L	20 00	769,56	769,56		769,56	
0000000003	CISAILLE ELECTRIQUE	16/01/01	L	20 00	2 863,17	2 863,17		2 863,17	
0000000004	CHARIOT ALEVATEUR CLARCK	29/03/01	L	20 00	1 219,59	1 219,59		1 219,59	
Total du compte 21540000					4 852,32	4 852,32		4 852,32	
21810000 Instal.gales, agencet, aménagt.div.									
0000000023	LASM rangement/peinture atelier	31/12/17	L	14 29			8 654,20		
0000000024	AMAZON generateur solaire	30/06/22	L	33,33	1 207,50		202,37	202,37	1 005,13
Total du compte 21810000					1 207,50		8 856,57	202,37	1 005,13
21820000 Matériel de transport									
0000000022	PARTNER	01/01/09	L	20 00	12 623,17	12 623,17		12 623,17	
0000000006	sica partner	01/01/14	L	25 00	12 340,10	12 340,00		12 340,00	0,10
Total du compte 21820000					24 963,27	24 963,17		24 963,17	0,10
27500100 Depot et cautionnement									
0000000019	CAUTION	26/07/99	N						
0000000025	CAUTION LOCAUX IMP SAILLANT	01/09/22	N		6 000,00				6 000,00
Total du compte 27500100					6 000,00				6 000,00
Total de la liste simplifiée					39 614,72	29 815,49	8 856,57	30 017,86	9 596,86
Répartition des dotations économiques							8 856,57	linéaire dégressif variable	

Certifié Conforme

 Liste des acquisitions

Code	Désignation	Date acq	Valeur achat	Meth.	Taux	TVA	Cumul	Cumul dérogatoire	VNC
21810000 Instal.gales, agencet, aménagt.div.									
0000000024	AMAZON generateur sole	30/06/2022	1 207,50	L	33,33	241,50	202,37		1 005,13
Total du compte 21810000			1 207,50			241,50	202,37		1 005,13
27500100 Depot et cautionnement									
0000000025	CAUTION LOCAUX IMP	01/09/2022	6 000,00	N					6 000,00
Total du compte 27500100			6 000,00						6 000,00
Total de la liste des acquisitions			7 207,50			241,50	202,37		7 005,13

Certifié Conforme

Liasse fiscale

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD		1 Impasse Louis Saillant Batiment B1	
SIRET	4 1 5 2 7 7 1 7 7 0 0 0 1 0	69120 VAULX EN VELIN	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
1 Impasse Louis Saillant Batiment B1 69120 VAULX EN VELIN		15 rue Sully 69150 DECINES	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Faciliter le matériel de formation et le matériel électrique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	44 135	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐				
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C-2258-SD

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité			
Nom et coordonnées	ECF ☐	Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
- du prestataire :			
- du comptable : EURL CABINET TRESELER & CO 44 rue d'Inkermann 69006 LYON			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Conforme
Certifié

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Certifié conforme

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUDDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 1 Impasse Louis Saillant 69120 VAULK EN VELINDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 1 5 2 7 7 1 7 7 0 0 0 1 0Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2022

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH	2 591	AI		2 591		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 852	AS	4 852			
		Autres immobilisations corporelles	AT	26 170	AU	25 165	1 005		
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	6 000	BI		6 000		
TOTAL (II)			BJ	39 614	BK	30 017	9 596		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	96 782	BM		96 782		
		En cours de production de biens	BN	51 509	BO		51 509		
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	305 050	BY	26 578	278 471		
		Autres créances (3)	BZ	3 924	CA		3 924		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE				
		Disponibilités	CF	509 156	CG		509 156		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	14 148	CI		14 148			
	TOTAL (III)	CJ	980 571	CK	26 578	953 992			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 020 185		IA	56 596	963 589		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Non recensée	Stocks :		Non recensée	Créances :		Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA20CHAAVA



1 Impasse Louis Saillant
Batiment B1
69120 VAULX EN VELIN

[illegible]

Cegid Group

Peritié Confirme

OG

CA17PROREC



1 Impasse Louis Saillant
Batiment B1
69120 VAULX EN VELIN

[illegible]

Cegid Group

Cerhié Caferme

DG

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 45 734 .)	DA	45 734			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	4 573			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	498 912			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	65 720			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	614 940		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	114 800			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	89 417			
	Dettes fiscales et sociales	DY	140 004			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA	4 427				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	348 648			
	Ecart de conversion passif* (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	963 589			
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	348 648			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA18CHAPAY

1 Impasse Louis Saillant
Batiment B1
69120 VAULX EN VELIN

[illegible]

Certificate of Compliance

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	2 591	KE			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	4 852	KT			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	20 211	KW			
		Matériel de transport *		KY	24 963	KZ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC			
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF			
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI				
	Avances et acomptes		LK		LL				
	TOTAL III		LN	50 027	LO				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M			
		Autres participations		8U		8V			
Autres titres immobilisés		IP		IR					
Prêts et autres immobilisations financières		IT	5 335	IU					
TOTAL IV		LQ	5 335	LR					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	57 954	ØH		ØJ	1 207		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				1		3			
				2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	2 591	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	4 852	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM	20 211	MN	1 207	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	24 963	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		
	TOTAL III		IY		NG	20 211	NH	31 023	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	5 335	2F	6 000		
TOTAL IV		I3		NJ	5 335	NK	6 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	25 547	ØL	39 614	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUDNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	OP	OQ	OR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NL)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL I					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		4 852			4 852
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	11 557			11 557
Immobilisations corporelles	Matériel de transport	24 963			24 963
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL II		41 373			41 373
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		41 373			41 373
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUDNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	26 578	6U	6V	6W	26 578	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A		
	TOTAL III		7B	26 578	TY	TZ	UA	26 578
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	26 578	UB	UC	UD	26 578
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF				
		- financières	UG	UH				
		- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	6 000	UV		UW	6 000				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	30 482		30 482						
	Autres créances clients	UX	274 567		274 567						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) * L0	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 649		3 649					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	275		275						
	Charges constatées d'avance	VS	14 148		14 148						
TOTALUX		VT	329 122	VU	323 122	VV	6 000				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	89 417		89 417						
Personnel et comptes rattachés		8C	65 509		65 509						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	49 695		49 695						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 269		5 269						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 470		17 470						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 060		2 060						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	114 800		114 800						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 427		4 427						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	348 648	VZ	348 648						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	114 800			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD		Néant ☐		Exercice N. clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	65 720	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WB		
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	3 091	XE	3 506
	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	415		
	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7	17 409	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN	
					WN	
					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
				TOTAL I	WR 86 635	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A		XB	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				I6	
					WZ	
					XA	
					ZX	
					ZY	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				XD	
	Majoration d'amortissement*				XF	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		
	Zone franche urbaine -TE (art 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art 208C)	K3		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		
			Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD				
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	86 635	
		déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	86 635	
					XO	

Conforme
Certifié

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD</u>		Néant ☒ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN YO
		ligne WI ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD</u>										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
					- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	50 825		Dividendes	ZE	140 000					
	Prélèvements sur les réserves	0E	89 174		Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	0F	139 999		Report à nouveau (NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG						
										TOTAL II	ZH	140 000
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	Sous-traitance							YT	10 132			
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	40 026		XQ	42 364			
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU	89 532			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	7 791			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	67 330			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	217 150			
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	2 848			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	4 281			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	7 129			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée							YY	165 393			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	79 263			
DIVERS	Montant brut des salaires *							0B	246 881			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	CAUTION 26/07/1999	5 335			5 335
	2	LASM rangement/peinture ate 31/12/2017	20 211	20 211		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	5 663	327	327			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		327				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Céline Couronne

Désignation de l'entreprise : SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Cedric Carlsome

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	7
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	826 966
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	826 966

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	63 760
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	36 043
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	99 812

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	266 641
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	145 225
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	411 873

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	514 904
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	514 904
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

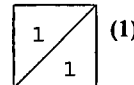
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 4 1 5 2 7 7 1 7 7 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD

ADRESSE (voie) 1 Impasse Louis Saillant

CODE POSTAL 69120

VILLE VAULX EN VELIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	246
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	54

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination FDD
N° SIREN (si société établie en France) 451269369 % de détention 82.00 Nb de parts ou actions 246
Adresse : N° 15 Voie rue Sully
Code Postal 69150 Commune DECINES CHARPIEU Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique DOUSSEAUD Prénom(s) Gilles
Nom marital % de détention 18.00 Nb de parts ou actions 54
Naissance : Date 24011962 N° Département 19 Commune BRIVE LA GAILLARDE Pays FRANCE
Adresse : N° 9 Bis Voie Rue Claude Curtat
Code Postal 69330 Commune MEYZIEU Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 4 1 5 2 7 7 1 7 7 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD

ADRESSE (voie) 1 Impasse Louis Saillant

CODE POSTAL 69120

VILLE VAULX EN VELIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL A2D Armoires DELALLEE & DOUSSEAUD

du 01/01/2022

Adresse 1 Impasse Louis Saillant 69120 VAULX EN VELIN

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	DOUSSEAUD Gilles	9, Bis Rue Claude Curtat 69330 MEYZIEU
2	MADAME DOUSSEAUD ISABELLE Assistante administrative	9, Bis rue CLAUDE CURTAT 69330 MEYZIEU
3	MONSIEUR NEDJAH EDDY TECHNICO COMMERCIAL	10, avenue SALVADOR ALLENDE 69500 BRON
4	MONSIEUR MAHMOUD SIOUAR CHEF D ATELIER	21, rue BARBUSSE 69800 SAINT PRIEST
5	MONSIEUR ZIANI FRED LOGISTICIEN	7, rue DE TASE 69120 VAULX EN VELIN
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	74 924		3 756	78 680				78 680
2	32 883			32 883				32 883
3	31 632			31 632				31 632
4	30 803			30 803				30 803
5	30 193			30 193				30 193
6								
7								
8								
9								
10								
**	200 435		3 756	204 191				204 191

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		4 573
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		4 573

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	208 764	- de l'exercice 2022.. ⑩	86 635
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À VAULX EN VELIN , le 20/03/2023	
Signature ,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Société A2D
Société à responsabilité limitée
Au capital de 45 735 euros
Siège social : 15 rue Sully 69150 DECINES

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales et réglementaires, à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31/12/22 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Situation et activité au cours de l'exercice

Pour le dernier exercice, qui vient de se terminer, le chiffre d'affaire HT s'élève à 826 966 € pour 749 004 € sur le précédent exercice.

Le résultat net comptable s'élève à 65 720.07 € pour 50 825.48 € au précédent exercice.

Perspectives

Pour l'exercice à venir, nos efforts restent toujours une diversification de notre clientèle. Nous continuerons à diversifier nos débouchés afin de réduire notre situation de dépendance vis-à-vis de nos principaux clients.

Affectation du résultat

Je demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la proposition suivante relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022.

L'assemblée générale après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté l'existence d'un bénéfice distribuable, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 50 825.48 euros pour la totalité au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale décide la distribution de 300 000 euros sur le poste « autres réserves » en priorité sur les bénéfices des exercices antérieurs »

Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, je vous rappelle le montant des dividendes distribués bénéficiant d'un abattement de 40% :

- Un dividende de 45 000 euros en 2020 au titre de 2019
- Un dividende de 140 000 euros en 2021 au titre de 2020
- Un dividende de 300 000 euros en 2022 au titre de 2021

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

Nous espérons que les résolutions qui vous sont présentées auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion.

Fait à
Le

Decines
15/06/2023

La gérance



Société A2D
Société à responsabilité limitée
Au capital de 45 735 euros
Siège social : 15 rue Sully 69150 DECINES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 15 juin

Les associés de la société dénommée « Armoires Delallée et Dousseaud », société à responsabilité limitée au capital de quarante-cinq mille sept cent trente-cinq euros (45 735E), divisé en 300 parts sociales de 152.45E chacune, entièrement libérées, dont le siège social est à Décines.

(Rhône) au 15 rue Sully, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon (Rhône) et au répertoire national des entreprises sous le siret 415 277 177 00010.

se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière du gérant.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles DOUSSEAUD, gérant.

Sont présents :

La société FDD, demeurant au 15 rue Sully, Décines, représenté par son gérant monsieur Gilles DOUSSEAUD

Titulaire de deux cent quarante-six246

Monsieur Gilles DOUSSEAUD, demeurant 9 bis rue Curtat 69330 Meyzieu

Titulaire de cinquante-quatre parts sociales,54

Soit la totalité du capital social.

La présidence constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble trois cent (300) parts sociales représentant la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions légales.

La présidence dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copie de la convocation,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

La présidence indique que :

- Les comptes à l'exception de l'inventaire,
- Le texte des résolutions,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,

Ont été communiqués aux associés non gérants plus de quinze jours avant l'assemblée générale et que pendant ce même délai l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui en donne acte

Puis, elle déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport du gérant
- Quitus à la gérance
- Approbation des comptes
- Affectation des résultats
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Rémunération de la gérance.
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGI,
- Question diverses.

La présidence donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, ainsi que de son rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Quelques informations et précisions complémentaires sont fournies par la gérance, sans que s'instaure un véritable débat.

L'assemblée considère qu'il n'y a pas lieu de les mentionner dans le procès-verbal.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION
Présentation des comptes pour l'exercice au 31/12/2022

L'assemblée générale après avoir entendu les commentaires de la gérance sur les comptes sociaux, décide d'approuver le bilan, le compte de résultats, l'inventaire et tous les tableaux annexes qu'ils traduisent, le tout se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Rapport de gestion pour 2022 et prévisions pour 2023
Quitus au gérant

L'assemblée générale approuve sans exception ni réserve le rapport de la gérance et donne, en, outre, à celui-ci quitus entier et définitif sur sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
Affectation du résultat

Je demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la proposition suivante relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022.

L'assemblée générale après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté l'existence d'un bénéfice distribuable, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 65 720.07 euros pour la totalité au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale décide la distribution de 300 000 euros sur le poste « autres réserves » en priorité sur les bénéfices des exercices antérieurs »

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, je vous rappelle le montant des dividendes distribués bénéficiant d'un abattement de 40% :

- Un dividende de 45 000 euros en 2020 au titre de 2019
- Un dividende de 140 000 euros en 2021 au titre de 2020
- Un dividende de 300 000 euros en 2022 au titre de 2021

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION
Rapport sur les conventions intervenues entre la société et
le Gérant

L'assemblée générale constate que chacune des conventions visées à l'article 50 de la loi de 24 juillet 1966, et mentionnées au rapport spécial de la gérance a été approuvée dans les conditions prévues par la loi.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION
Rémunération de la gérance

L'assemblée générale constate l'absence de rémunération du mandat du gérant pour le prochain exercice.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
Dépenses dites somptuaires visées à l'article 39-4 du CGI

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des impôts, constate qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'a fait l'objet d'une réintégration fiscale.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Les questions figurant à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 18h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le gérant et ses associés.

Pour la société FDD, son représentant,



Monsieur Gilles DOUSSEAUD,

